



CONTRAT D'ENGAGEMENT OEUF 2018-2019

L'association a pour but de maintenir les exploitations, de proximité, pratiquant une **agriculture paysanne et durable**, en fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial: **ils deviennent partenaires**. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

LES CONTRACTANTS / PARTENAIRES

Le producteur

EARL La Ronde des Fruits
Jean Luc Thibault et Michaël Richard
Les Noyers
49770 La Membrolle sur Longuenée

Le consommateur

NOM:
Prénom:
Adresse:
Tél:
@:
Portable

TERME DU CONTRAT

Il est proposé des œufs biologiques de l'exploitation de La Ronde des Fruits. Le présent contrat est établi pour 46 distributions. Au prix de:

- 1€95 la 1/2 douzaine
- 3€90 la douzaine

Chaque semaine la livraison s'effectuera le jeudi de 18h30 à 19h30 à l'école Henri David à Montreuil Juigné. Elle débutera le jeudi 13 septembre 2018 et prendra fin le jeudi 25 juillet 2019.

Selon la quantité d'œufs hebdomadaire souhaitée, vous parrainez un nombre de poules correspondant à sa production (que vous récupérez prête à cuire ou vivante à la fin du contrat).

Règlement: rédiger **1 ou 3 chèques** à l'ordre du producteur, (à joindre avec le contrat), correspondant au montant total des 46 distributions. Les prélèvements se feront au début des mois suivants: **septembre, janvier et mai**.

Oeufs / semaine	Prix	Parrainage poule(s)	Montant pour 1 chèque	Cochez votre choix	Montant pour 3 chèques	Cochez votre choix
6	89,70	+ 8 €	97,7		33,70 / 32 / 32	
12	179.4	+ 16 €	195.4		65,40 / 65 / 65	

Pour bénéficier de ce contrat tout consomm'acteur doit être adhérent de l'AMAP « Les Jardins de la Roussière ».

RESILIATION

Entre deux périodes de renouvellement de contrat, une résiliation anticipée du contractant reste possible sous certaines conditions. Dès lors, le remboursement des mensualités restantes sera étudié par les représentants de l'association.

SIGNATURES précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé ».

Fait le:

Producteur

Le consomm'acteur

CONTACT: la tutrice en charge actuellement de la relation est:
Magalie Congnard: 06 81 85 71 69